



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## DELIBERATION

### N° 2012-154 du 27 novembre 2012

#### **OBJET : Fonds de concours 2012 – Puy Saint André**

Rapporteur : M. le Président

Le 27 novembre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 novembre 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votes : 34

*M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.*



**Etaient présents :** Mme Francine DAERDEN, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, M. Philippe SEZANNE, Mme Mireille FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Sébastien FINE.

**Avaient donné pouvoir :**  
Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Philippe SEZANNE  
M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ  
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON  
Mme Brigitte BOREL à M. Sébastien FINE.

Etait excusé : M. Thierry DUCURTIL

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

**Vu** les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 24 octobre 2012 du Conseil Municipal de la Commune de Puy Saint André,

**Considérant** la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 30 octobre 2012,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Administration Générale » en date du 24 octobre 2012,

#### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- Répond aux sollicitations de ses Communes Membres et de constituer un Fonds de Concours ayant vocation à assurer la part communautaire du financement d'équipements et d'opérations ayant un impact à l'échelle du Briançonnais,

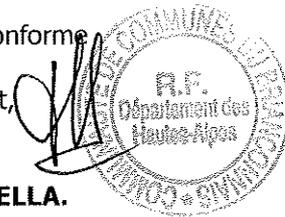
- Décide du versement au titre du Fonds de Concours 2012 :
  - à la Commune de **Puy Saint André** à hauteur de **10 000 €** pour le financement de travaux de réhabilitation des locaux de l'ancienne Mairie en logement à performance énergétique,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2012 de la Collectivité,
- Sollicite des Communes attributaires du Fonds de Concours, qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,

**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 30 NOV. 2012

Date affichage : 04 DEC. 2012